



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE LORREZ-LE-BOCAGE PRÉAUX
1, rue Émile Bru 77710 Lorrez-le-Bocage Préaux
Téléphone : 01 64 70 52 70 **Email : contact@mairie-lorrez.fr**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 août 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le **mercredi 28 août 2024 à 19H15** sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, assisté de Madame Cécile GREGOIRE, Maire-délégué de Préaux.

PRESENTS : M. Yves BOYER, Mme Cécile GREGOIRE, Mme Marie-José QUESTEL, M. Claudy GALLOIS, Mme Brigitte REDON, M. Frédéric BALAGNY, M. Claude BICHEREL, M. Michel DENISOT, Mme LEGALLAND Maria, Mme Isabelle LIVIS, M. Bruno PASCUAL.

ABSENTS EXCUSES : Mme BARBE HAREL Anaïs et M. LABARRE Christophe (pouvoir à Mme QUESTEL)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Frédéric BALAGNY

Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2024 est adopté à l'unanimité moins une abstention de Mme QUESTEL.

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- L'adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG77
- Les tarifs du périscolaire

1° CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire expose qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade au mois de septembre et propose la création du poste suivant :

- un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de Monsieur le Maire.

2° SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le Maire expose que compte-tenu de la création du poste suite à un avancement de grade, il convient de fermer le poste suivant :

- un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide la fermeture du poste.

3° AVENANT CONVENTION MAD SERVICE COMMUN CCGVL POUR INSTRUCTION DES AUTORISATIONS URBANISME

Monsieur le Maire expose que la commune peut bénéficier gratuitement d'une aide de la Communauté de Communes sur l'instruction des dossiers d'urbanisme. Jusqu'à ce jour, la CC était chargée de l'instruction des dossiers de permis de construire, de permis de démolir et de permis d'aménager. M. le Maire souhaite solliciter leur aide également pour les certificats d'urbanisme et les déclarations préalables.

Mme QUESTEL s'inquiète sur ce nouveau transfert de compétence et se demande si la mairie sera informée des demandes des administrés. M. BOYER répond que les dossiers seront toujours reçus en mairie et étudiés par la secrétaire. Seule l'instruction sera effectuée par la CC.

Mme REDON regrette également que ce service ne soit plus assuré par la mairie et rappelle qu'un adjoint avait la délégation de l'urbanisme.

M. BOYER répond qu'il est préférable de ne pas aborder ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide la proposition de Monsieur le Maire (3 votes CONTRE, Mme QUESTEL, Mme REDON et M. LABARRE et 2 ABSTENTIONS, M. CARRIA et Mme LEGALLAND) et l'autorise à signer l'avenant de la convention.

4° ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSÉ PAR LE CDG77

Au regard de la complexité des règles de mise en concurrence, nous avons confié au Centre de Gestion (par délibération du 02 avril 2024), le soin de souscrire pour notre compte, une police d'assurance couvrant les risques statutaires de nos agents.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1^{er} juillet 2024, a attribué ce marché au groupement conjoint RELYENS-CNP Assurances (même groupe que les années précédentes), dont l'offre présentée est en adéquation avec le cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité les résultats du contrat obtenus par le CDG77 et de souscrire à la convention de gestion entre la collectivité et le CDG77.

5° LES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Lors du Conseil Municipal du 02 avril 2024, ce dernier avait validé une augmentation des tarifs pour l'accueil périscolaire sous forme de pourcentage très importants pour les revenus de plus de 4000€ par foyer. Les dossiers ont été envoyés aux parents et l'importance de l'augmentation est incomprise pour beaucoup d'entre eux.

Monsieur le Maire propose donc d'appliquer des pourcentages d'augmentation progressifs en fonction des revenus, plus modérés et acceptables pour les parents.

<p style="text-align: center;">TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE 2022 - 2023 (Tarif pour un accueil)</p>

<u>REVENUS MENSUELS DU FOYER</u>	1 ENFANT PAR FAMILLE	2 ENFANTS PAR FAMILLE	3 ENFANTS (OU PLUS) PAR FAMILLE
MOINS DE 1067€	1.77 €	1.66 €	1.61 €
DE 1068€ A 1999€	2.20 €	2.10 €	2.00 €
DE 2000€ A 2999€	2.40 €	2.30 €	2.25 €
DE 3000€ A 3999€	2.60 €	2.50 €	2.40 €
PLUS DE 4000€	3.00 €	2.78 €	2.67 €

Mme LEGALLAND trouve que le delta entre le tarif de « 3 enfants et plus » et le tarif « 1 enfant » n'est pas assez significatif.

Le Conseil valide ses nouveaux tarifs à l'unanimité.

6° QUESTIONS DIVERSES

• Questions de Brigitte REDON :

- Le jardin du souvenir au cimetière de Lorrez est mis en place. Qu'en est-il de la convention ?

M. BOYER propose qu'un petit groupe de travail se réunisse pour établir un règlement intérieur. Mme GREGOIRE a imprimé quelques exemples de règlements sur d'autres communes.

Mme REDON s'interroge sur la gratuité de la dispersion des cendres. M. BOYER répond que la dispersion sera gratuite jusqu'à la fin de son mandat.

- Il y a-t-il une avancée pour la construction de la résidence intergénérationnelle ?

M. le Maire informe le Conseil que M. BOUKAABAR a eu un rdv avec M. AUGER (l'architecte des bâtiments de France). Ils ont évoqué ensemble quelques légères modifications sur le projet initial.

Le permis a été déposé ce matin.

M. GALLOIS signale qu'il a prévenu les cultivateurs de la parcelle concernée par les futurs travaux.

Mme REDON s'interroge sur la présence de deux bailleurs sociaux différents sur la commune.

- Peut-on décider d'une date pour évoquer l'occupation de l'« ex » centre de loisirs ?

M. BOYER a proposé ce local au « Club de l'amitié » pour que l'occupation de la salle rue du musée (très coûteux en énergie) soit moindre. Le « club » est ravi de cette opportunité. La salle peut également accueillir d'autres associations s'il y a d'autres demandes.

Mme LEGALLAND demande si l'Espérance du Bocage pourrait également intégrer le local.

M. GALLOIS pense que l'acoustique de la salle ne conviendrait pas. Mme LEGALLAND insiste sur le fait qu'il serait bon de supprimer toutes les associations du local rue du musée.

- Quels sont les départs en retraite proches et à prévoir jusqu'à la fin du mandat ?

M. BOYER indique les noms des cinq personnes proches de la retraite.

- Qu'est-il prévu pour le remplacement de ces personnes ?

M. BOYER répond que toutes ne seront pas remplacées (ou pas à temps complet) mais que le Conseil sera informé de chaque modification en temps voulu.

M. GALLOIS demande qu'un agent technique supplémentaire soit recruté pour l'entretien de la voirie.

M. BOYER informe qu'il étudie la possibilité légale de prendre un arrêté pour obliger les particuliers à entretenir leur trottoir et caniveau.

Mme REDON demande si le recrutement d'un agent technique a déjà été engagé. M. BOYER répond qu'une annonce a été passée et que quelques candidats ont déjà été reçus. Un candidat a été retenu. Il aura une période d'essai d'un mois.

- Des titularisations sont-elles prévues pour les personnels, dans les mois à venir ?

Une titularisation sera proposée au mois de septembre pour un agent.

L'ensemble du personnel moins un agent sera alors titulaire.

Mme REDON affirme que lorsqu'elle avait la délégation du personnel de ménage, il avait été promis la titularisation à cet agent lors de l'obtention de son CAP petite enfance et trouve regrettable qu'il lui soit demandé un diplôme supérieur aujourd'hui.

M. BOYER répond qu'il a toujours été demandé à la personne l'obtention de ce diplôme supérieur comme condition à sa titularisation.

- Quelle date est prévue pour l'inauguration de la « plaque souvenir » de Mme MIGNARD ?

Il a été proposé le Vendredi 06 septembre à Mme COLLUMEAU qui a soumis une liste d'invités à M. le Maire. Les invitations partiront dès demain. Une cinquantaine de personnes sont prévues.

- Qu'en est-il des subventions demandées pour les travaux de l'Eglise de PREAUX ?

M. BOYER répond que nous avons obtenu l'accord du département (30%) pour la subvention du Contrat Rural le 03 juillet mais nous n'avons pas encore de réponse de la région. Il nous faut avoir l'intégralité du COR pour pouvoir prétendre à la subvention de la DRAC et celle du bonus Patrimoine.

• **Question de Frédéric BALAGNY :**

- Est-il possible d'envisager un projet pour le ramassage des déchets verts ?

M. BOYER répond que les déchets verts sont à déposer à la déchetterie ou dans un bac à compost chez les particuliers.

M. BALAGNY donne l'exemple d'une commune où un ramassage est organisé et où chaque particulier possède une poubelle verte.

M. GALLOIS informe que le SIRMOTOM n'assure pas ce service mais qu'il se chargera de proposer un projet de ramassage lors de la prochaine réunion.

M. GALLOIS informe le Conseil Municipal que la cloche de l'Eglise sera réparée à la fin de la semaine.

Mme LEGALLAND demande si le compte rendu de la réunion sur le suivi du parcours de santé pourra être abordée lors du prochain Conseil Municipal.

Aucune autre question n'ayant été posée, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Yves BOYER

Frédéric BALAGNY